

2013/5654 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) et autorisation de signature de conventions de financement (Direction de l'Action Sociale -)
(BMO du 01/07/2013, p. 1523)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport a pour objet le soutien de la Ville de Lyon à diverses associations qui développent des actions en faveur des personnes en difficulté.

Cette délibération traduit le choix de la Ville de Lyon de s'engager pour soutenir les personnes en précarité ou pour lesquelles est évalué un besoin de soutien adapté : mais n'oublions pas que cette compétence est d'abord celle de l'Etat et du Conseil Général.

Cela étant précisé, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale autour de quatre axes : la lutte contre la grande précarité, le soutien aux personnes en situation de fragilité économique, l'aide aux personnes handicapées et la prise en compte de la problématique des personnes âgées.

En complément des prestations et des actions que la Ville conduit elle-même, ou par son CCAS, nous soutenons des associations dont les objectifs sont de même nature et qui interviennent sur les champs de la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social, l'accès à l'hygiène et aux soins, l'aide alimentaire.

Ainsi par cette délibération, ce sont 371.000 € qui viendront soutenir les actions pour les plus démunis de nos concitoyens. Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : A propos de personnes en difficulté, Monsieur le Maire, vous connaissez la situation de la place Carnot et les conditions indignes dans lesquelles les demandeurs d'asile et les Roms s'y installent désormais sans interruption.

Monsieur le Maire, la patience des riverains est à bout. Et pourtant, ils ont été tolérants et oh combien tolérants ! Sans parler de l'image de la Ville pour nos visiteurs qui arrivent par Perrache.

Je vous demande de faire, enfin et durablement, évacuer le camp installé sous le tramway à proximité des rails, avant qu'un nouvel accident n'arrive. Vous êtes Président du Grand Lyon, vous êtes Maire de Lyon, vous avez donc les moyens et le devoir d'agir.

Je vous demande également de renforcer les moyens des services en charge de la tranquillité et de la propreté. A situation exceptionnelle, moyens exceptionnels. Que la police municipale soit présente en permanence pour éviter toute installation, pour éviter aussi que les bouches de l'arrosage automatique des pelouses ne soient systématiquement détériorer pour empêcher l'arrosage, pour éviter, enfin, les toilettes et les lessives dans les fontaines publiques... Bref, tout faire pour éviter que la place Carnot ne soit en permanence prise pour un camping public, ce qu'elle n'est pas !

Je vous demande ensuite de mieux canaliser les associations, dont quelques unes viennent sans autorisation sur Carnot et qui ainsi, d'une certaine manière, contribuent à pérenniser, sous la forme d'une grande générosité, cette situation.

Vous êtes récemment passé en vitesse place Carnot, descendant à peine de voiture et étant, par conséquent, dans l'impossibilité de constater l'ampleur de la situation. Mais je suppose que votre Administration vous fait des rapports et que vous savez ce qui se passe, parce qu'après tous ces mois, toutes ces années même, vous avez reçu récemment les riverains et notamment les responsables de l'Association riveraine, qui grandit de jour en jour. Il est vrai qu'à l'approche des élections, on s'occupe de tous les problèmes... Mais sachez qu'il ne suffira pas de quelques formules bien rôdées pour les satisfaire. Ils attendent, tout comme nous d'ailleurs, des actes forts et de réelles améliorations de la situation !

Visiblement, personne n'est plus en mesure d'apporter la moindre solution à ce problème. Il aura fallu près de trois mois à M. Valls pour me répondre et me renvoyer sur ses collaborateurs. A ce rythme, combien de temps lui faudra-t-il pour apporter de vraies solutions au problème ? Nous le savons bien, la place Carnot n'est que la triste illustration d'une situation dramatique à l'échelle de l'agglomération. Le temps des choix est venu.

Avec vos amis socialistes, il est temps de faire un choix crucial : soit continuer à se complaire dans une politique qui n'a plus les moyens de ses ambitions, soit prendre le taureau par les cornes et revoir le mode d'application sur le territoire national, des règles européennes. Merci de votre attention.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, au nom des Groupes GAEC et Communiste, je voudrais souligner l'importance et la qualité de l'action sur l'urgence sociale, développée par la Ville de Lyon et illustrée pour partie par ce rapport que nous approuvons totalement.

Aide alimentaire, accueil de jour, accueil des SDF, lutte contre l'exclusion et pour le lien social, accompagnement des personnes prostituées et prévention de la prostitution, accès aux soins dentaires gratuits pour les plus précaires, vestiaires, lieux d'écoute et d'accompagnement, opération Vacances, distribution de produits alimentaires et d'hygiène pour les enfants de 0 à 3 ans..., l'énumération est longue et notre action fut parfois innovante en France, comme sur l'aide alimentaire.

Ces actions complémentaires s'inscrivent dans les quatre axes énoncés :

- lutte contre la grande précarité ;
- soutien aux personnes en situation de fragilité économique ;
- aide aux personnes handicapées ;
- problématique des personnes âgées dans un but de lien social et de suppression de la grande précarité.

Ces actions s'ajoutent aux prestations d'aide sociale de notre Ville et du CCAS, dans une démarche globale et cohérente.

Les engagements politiques de notre Majorité sont donc pleinement respectés et peu de villes en font autant, en particulier sous l'impulsion de notre Collègue adjointe aux affaires sociales, Sylvie Guillaume.

Cependant, l'aggravation de la crise économique et sociale a des conséquences très importantes sur la vie d'un nombre croissant de nos concitoyens, avec le poids du chômage -en particulier des jeunes- qui conduit à une augmentation de la précarité et des besoins d'accompagnement social.

Les appels au 115 se sont multipliés depuis septembre et le maintien du dispositif hivernal n'a pas suffi à faire face à la demande, car sur les 10 M€ demandés à l'Etat, seuls 3 M€ ont été accordés.

De plus, malgré un prolongement, on est arrivé à la fin de ce dispositif hivernal relevant de la compétence de l'Etat. 260 personnes sortent des dispositifs et se retrouvent à la rue. Parallèlement, le blocage des parcours résidentiels et de sortie des dispositifs d'urgence, en direction du logement social de droit commun, contribue à engorger les accueils d'urgence. Pour débloquer, il faudrait pouvoir obtenir de l'Etat un effort sur l'accompagnement de ces personnes pour réussir leur intégration par le logement.

Concernant les personnes relevant du droit d'asile en attente ou en recours, il y a aussi une augmentation des situations de grande précarité, par le fait d'une durée plus grande de séjour, actuellement en France, car les délais d'examen sont trop longs ; nous vivons la conséquence dans un premier temps du contrôle et du resserrement de la prime au départ, ainsi que de l'évolution des règles pour les Européens. Dans un second temps, il devrait y avoir moins d'attraction avec la restriction de la prime de départ, mais ce n'est pas immédiat.

Nos Groupes soulignent l'impact humanitaire de cette situation sans ignorer toutes les contradictions à l'œuvre, le jeu des trafics et des passeurs, les problèmes concrets d'hygiène et de sécurité avec les riverains. On est bien loin d'un monde idéal ou simpliste.

Nous ne demandons pas la régularisation systématique et sans condition des sans papiers. Mais il doit y avoir la conjonction d'actions résolues de l'Etat pour prendre en compte, en particulier la situation des familles avec enfants, pour conduire une politique d'intégration par le logement, l'éducation, la santé et l'emploi pour ceux qui, de toute façon resteront sur notre territoire, pour développer des structures d'accueil dignes et permettant un équilibre régional entre les différents départements et à l'intérieur de l'agglomération, comme l'avait souligné Forum Réfugiés.

Cette question ne peut se régler à l'échelle de la ville. Cette question, qui relève de l'Etat, nécessite des réponses urgentes que nous demandons. Cette question est aussi largement liée aux inégalités dans la population et entre les territoires en Europe, et les solutions dépendent d'une réorientation de la politique européenne et pas seulement française. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je veux répondre personnellement à cette question parce que ce sujet est extrêmement préoccupant. Evidemment, je connais dans l'agglomération toutes les difficultés, tous les problèmes qui me sont soulignés par les maires d'arrondissement et les élus de terrain. J'ai suivi de près l'évolution de la friche Pathé dans le 8^e arrondissement. Je suis d'assez près les squatts qui peuvent exister, avenue Sidoine Apollinaire dans le 9^e arrondissement, dans le 3^e arrondissement, nous en parlions tout à l'heure, et ces questions me préoccupent.

Alors, je n'ai pas attendu, cher Collègue, votre interpellation. Il se trouve que le Premier Ministre était présent pour la sortie de l'école des commissaires lundi dernier. Et donc, comme il était là, je lui ai demandé un rendez-vous pour lui expliquer la gravité de la situation.

Sur un problème aussi important, je vais essayer d'abord d'être factuel. Lorsqu'on regarde quels sont les problèmes aujourd'hui, ce sont depuis quelques mois, entre 250 et 350 adultes, qui arrivent par mois, dans l'agglomération, adultes, mais accompagnés le plus souvent d'un certain nombre d'enfants. Donc, vous voyez l'importance du flux.

Je rappelle, si on multipliait cela par 12 cela fait 4.000 personnes par an. Nous construisons dans l'agglomération 5.000 logements sociaux par an. Je ne parle pas des dispositifs d'urgence. Je vais y venir.

Alors, on parle souvent de population Rom. Pour donner les faits exacts, que j'ai transmis au Premier Ministre, depuis le 1^{er} janvier 2013, pour être très clair, lorsque l'on regarde la nationalité de ces demandeurs d'asile, c'est l'Albanie qui arrive en premier avec 503 personnes, devant le Kosovo avec 264 personnes, et le Congo, république démocratique avec 160 personnes.

Vous comprenez bien que devant un tel afflux, tous les dispositifs sont totalement « embolisés » qu'aujourd'hui le préfet a épuisé tous les crédits dont il disposait, crédits qui ne sont pourtant pas négligeables, dans la mesure où ils sont plus importants que l'aide à la pierre dans le département. Vous voyez, on consacre plus pour l'hébergement d'urgence qu'on ne consacre pour construire de nouveaux logements sociaux.

Aujourd'hui, 1.030 demandeurs d'asile sont hébergés à l'hôtel, et 500 ont fait la demande. Mais j'attire l'attention de tout le monde y compris des associations. On ne peut pas encourager dans tous les pays européens et ailleurs à ce que Lyon ait une carte de visite en laissant entendre, « venez dans l'agglomération, au bout de quatre mois, vous vous retrouverez à l'hôtel », parce que je ne sais pas comment on peut gérer une telle situation.

Nous faisons un effort considérable. Je vous rappelle que la Ville de Lyon, alors que ce n'est pas de sa compétence, dépense à peu près chaque année, 3 millions d'euros sur l'hébergement d'urgence, qu'on fait un certain nombre d'opérations. Nous allons examiner un permis de construire dans les semaines qui viennent, déposé hier par M. Alain Mérieux pour doubler la maison de Rodolphe. Donc, nous travaillons avec les grandes associations.

Moi, je leur demande de faire preuve de responsabilité, parce que si toute l'Europe de l'Est, si une partie de l'Afrique doit arriver en masse dans l'agglomération là, mes amis, les bidonvilles qu'on voit s'installer dans la banlieue vont continuer à se déployer beaucoup et nous n'aurons pas résolu le problème. Ce n'est pas le problème de la crise économique française, dont je vous parle, c'est le problème, effectivement, de la situation de la France.

Donc cela veut dire qu'il faut prendre au sérieux ce que dit Olivier Brachet par exemple, quand il explique qu'il faut distinguer les demandeurs d'asile et tous ceux qui arrivent parce qu'ils pensent, et ils ont raison, que c'est mieux ici qu'ailleurs, sinon nous ne pourrions pas faire face.

Il se trouve que comme je suis en train de faire la métropole, je suis allé voir l'IDEF l'autre jour, l'Institut de l'Enfance à Bron Parilly, j'ai regardé quels étaient les mineurs qui étaient accueillis, et là on a des réseaux de passeurs qui font passer une série d'enfants mineurs, en tout cas qui se disent mineurs, et qui, aujourd'hui, sont en train d'emboliser totalement le système.

Alors, voilà, j'ai demandé au Premier Ministre d'agir. Nous avons agi nous-mêmes, je veux remercier Jean-Louis Touraine, M. Delorme, Mme Mercier, remercier les policiers municipaux parce que nous agissons tous les jours pour que la situation ne devienne pas désespérée.

Vous verrez dans les prochains jours que nous avons pris un certain nombre de dispositions pour essayer d'endiguer comme nous le pouvons aujourd'hui le phénomène.

D'abord éviter que les pelouses ne se transforment en lieu de séjour permanent. Donc, nous avons pris un arrêté la semaine dernière ou en début de semaine, pour interdire aux personnes de séjourner sur les pelouses, ce qui nous permet d'avoir un motif, évidemment, légal pour leur demander d'être en dehors des pelouses.

Pour prendre garde à ce que vous disiez, c'est-à-dire, la dangerosité des lieux, vous verrez que nous interviendrons dans les prochains jours.

Enfin le Préfet m'a dit que pour essayer d'endiguer le problème sur la place Carnot, il aurait une compagnie de CRS supplémentaire pour faire en sorte de prendre en charge ces problèmes. Nous les prenons sous l'ensemble des aspects, aussi bien juridiques et que de sécurité car on peut faire semblant de ne rien voir en se disant « on ne fait pas attention » mais lorsqu'il y a 3 morts comme cela s'est produit dans le squat « Pathé », à ce moment là chacun se trouve devant ses responsabilités. Je n'encourage nullement ces associations, car vous savez peut-être chers Collègues, que lorsqu'on n'expulse pas dans les deux jours, on doit obtenir une décision de justice dont l'obtention prend plusieurs mois.

Les personnes de ces associations, ou se prétendant comme telles, s'adressent des courriers préventivement à l'adresse indiquée et une fois que la police arrive, elles montrent ce courrier en disant : « vous voyez que nous sommes là depuis 5 jours, vous n'avez donc plus le droit de nous expulser » et ainsi ils peuvent faire venir des dizaines et des dizaines de personnes. Ce n'est pas possible et j'attire l'attention de tous ceux qui s'estiment responsables de ne pas encourager de telles pratiques, car c'est tout à fait contraire au but que nous pouvons, les uns et les autres, essayer de poursuivre.

Nous allons continuer notre effort social, mais en même temps garder au droit d'asile ce qui fait qu'il existe en France, c'est-à-dire le réserver à celles et ceux dont les libertés dans leur pays sont totalement menacées. Je crois que dans les semaines à venir, le Gouvernement aura à prendre un certain nombre de dispositions législatives pour que nous puissions faire face à cette situation.

Je rappelle d'ailleurs que, nonobstant ce que je viens de dire, la région Rhône-Alpes est une région et que l'on pourrait essayer de faire en sorte, dans l'urgence, que les populations qui arrivent soient au moins réparties sur le territoire. Je redemande donc à ce que ceci soit fait, mais évidemment le problème fondamental que je viens d'expliquer, n'est pas réglé. En tout cas vous pourrez voir dans les prochains jours que nous agissons sur la place Carnot, en ce qui concerne la municipalité avec les pouvoirs qu'elle détient, mais nous ne sommes pas dans une « principauté » ou une « baronnie », nous nous plaçons forcément dans le cadre légal du Pays que nous essayons, par ailleurs, de faire évoluer.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je pouvais vous dire sur cette question.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Delacroix et Mme Reynaud ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)